

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 OCTOBRE 2014

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 25 octobre 2014. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 31 octobre 2014 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 26 Septembre 2014**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **INTERCOMMUNALITE**
- VIII. **ASSOCIATIONS**
- IX. **QUESTIONS DIVERSES**
- X. **INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

PRÉSENTS : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Fabrice CAZAVANT, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Thierry GAYANT (donne pouvoir à Chantal WALLON-PELLO)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Francis BORDET

I. APPROBATION du PV du 26 septembre 2014

Le PV a été adopté avec les précisions suivantes :

- chapitre I : approbation du PV du 26 septembre, lire sortie de la Prairie au lieu de sortie de la prairie,
- chapitre II, 3 : tarifs divers. L'utilisation exceptionnelle des douches est soumise à l'accord du maire qui délègue aux élus,
Les tarifs de la taxe de séjour sont fixés à la nuitée.
- chapitre V, 2 : adhésion en tant que membre du CNAS
Le paragraphe : Parallèlement, cet ancien DGS... doit être placé après le paragraphe : le maire propose que la commune cotise...
- chapitre VI 1b : le motif du refus ne concerne pas les tapis berlinois mais le déplacement des panneaux pour les mettre avant les premières maisons.

Sylvain BARREAUD a rappelé que toute délibération d'un conseil municipal est soumise au contrôle de légalité afin de s'assurer de la conformité avec la loi.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Délibérations pour Taxe de séjour :

a) Taxe additionnelle du Conseil Général :

Vu l'article L.3333-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la demande du Conseil Général,

Le Conseil Municipal institue une taxe additionnelle de 10% à la taxe de séjour.

Cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe à laquelle elle s'ajoute. Son produit est reversé par la commune au département à la fin de la période de perception.

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à promouvoir le développement touristique du département.

b) Nouvelle catégorie :

Après en avoir délibéré, suite à l'institution de la taxe additionnelle de 10% et à la modification des catégories d'hébergement, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour la taxe de séjour :

Catégories d'hébergement	Tarifs par nuitée retenus par la commune	Tarifs par nuitée retenus par le conseil général	Tarifs de la nuitée
Hôtels, résidences et meublés de tourisme classés 3* et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Idem, mais classés 2*	0,35 €	0,03 €	0,38 €
Idem, mais classés 1*	0,25 €	0,02 €	0,27 €
Idem mais classés sans * ainsi que tout autre hébergement (type camping), port de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Un courrier sera adressé aux loueurs afin de les informer.

2) Liste commission communale des impôts indirects

Cette commission est composée de 8 membres résidents sur la commune, de 8 propriétaires de bois et de 8 propriétaires habitants hors de la commune possédant une maison secondaire sur Port d'Envaux.

Ces membres appelés commissaires se réunissent une fois par an pour permettre au centre des impôts de s'assurer que les travaux réalisés par les propriétaires de biens ont fait l'objet d'une déclaration de fin de travaux.

Liste de la commission

COMMISSAIRES TITULAIRES	SUPPLEANTS
MOREAU Bernard	RECAPE Gilles
DEBERT Rémy	DUBREUIL Yves
CHENE François	CORDON Marcel
PROUST Gérard	PAVERNE Joannick
HERVAUD Gérard (Saintes)	BRADAC Stéphane (Paris)
LABARTHE François (Bois)	AOUSTIN Christian (Bois)

3) Renouvellement adhésion Office de Tourisme de Saintes

Le conseil municipal s'est prononcé pour la reconduction de notre adhésion à l'Office de Tourisme, ceci en particulier pour faire connaître notre gîte.

4) Indemnisation pour les dégâts provoqués sur le mobilier du Pré Valade :

A la suite des dommages occasionnés au mobilier urbain de Port d'Envaux lors de leur festival, les Fous Cavés versent à la commune une indemnisation d'un montant de 268,53 € correspondant au coût du remplacement du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette indemnisation.

5) Devis pour travaux d'électricité dans le gîte

Un premier devis a été réalisé pour un montant de 608 euros.

Après délibération, le conseil municipal a demandé qu'un second devis soit sollicité. Il a également décidé que dans l'hypothèse où ce devis serait conforme et moins cher que le premier, les travaux pourraient immédiatement être entrepris.

6) Devis pour un poste informatique à la Médiathèque

Le choix a été fait pour un ordinateur portable avec accès WIFI et deux devis ont été sollicités :

- 950 euros avec logiciels installés pour le syndicat informatique,
- 700 euros de la part de grandes surfaces pour un produit aux caractéristiques identiques à celui proposé par le syndicat informatique.

Après délibération, le conseil municipal s'est prononcé pour l'achat d'un ordinateur du commerce et a décidé de faire appel à des personnes volontaires et qualifiées pour installer et configurer le poste informatique.

7) Devis des Canotiers

a) Devis pour l'Accueil des plaisanciers :

Le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la SARL Les Canotiers pour l'accueil des plaisanciers comme suit :

Forfait annuel de 1040 € TTC auquel s'ajoutent :

- 3,33 € par escale à la journée,
- 11,65 € par escale à la semaine,
- 20,08 € par escale au mois,
- 59,61 € par forfait hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Les Canotiers pour l'accueil des plaisanciers.

En contrepartie, les plaisanciers payent une redevance à la nuitée, à la semaine ou au mois dont le produit couvre les frais de fonctionnement.

b) Devis pour le ramassage des poubelles, le nettoyage des sanitaires et la pose des lignes

Le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la SARL Les Canotiers pour un montant de 2050 € concernant :

- le ramassage des poubelles sur les quais, la baignade, le port et le Pré Valade,
- le nettoyage des deux sanitaires (Rue du Port et Pré Valade) les week-ends et jours fériés des mois de juillet et août,
- pose, entretien et dépose des lignes d'eau, du déflecteur et du ponton de la baignade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL Les Canotiers.

III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

1) Réforme des rythmes scolaires : dossier de demande d'aide

Pour l'année scolaire 2014-2015, les communes ont pu s'appuyer sur le fonds d'amorçage mis en place par le gouvernement pour les accompagner dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et pour l'organisation des activités périscolaires. Ces aides consistent en une part forfaitaire égale à 50 € par élève et par année scolaire accordée à toutes les communes.

Ce fonds d'amorçage serait reconduit pour l'année scolaire 2015-2016.

Pour l'année scolaire en cours, 4000 euros devraient être versés au SIVOS avant le 31 décembre 2014 et le complément (un peu plus de 4000 euros) à la fin de l'année scolaire.

2) Comptes rendus des réunions :

a) Comité de pilotage TAP du 16 octobre

Il ressort que l'organisation proposée est bien respectée malgré, toutefois, quelques absences non justifiées qui demeurent des cas isolés. Les principaux sujets abordés :

- demande de plus de souplesse,
- certains parents s'interrogent sur les activités conduites lors des TAP,

Un rappel des activités avec le nom des animateurs et leurs diplômes respectifs sera affiché à l'entrée des écoles.

Certains groupes ont produit des petits documents pour éclairer les parents sur ce qui a été fait.

Le bilan des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) a été dressé par les enseignants :

- le sas, période entre la fin des cours et le début des TAP, a bien fonctionné,
- légère baisse des effectifs le vendredi mais globalement ces derniers se sont maintenus,
- un groupe CM1/CM2 de CRAZANNES n'a eu qu'un seul animateur.

Les enseignants ont eu un afflux de documents à renseigner. Ils proposent de réaliser un document guide afin de faciliter la rentrée scolaire 2015-2016.

Mathieu BOURRIER a précisé que nous étions en mesure de faire une première évaluation, la première période de TAP étant terminée. Nous allons débiter une nouvelle période avec de nouvelles activités et de nouveaux lieux.

Les enseignants et les animateurs ont répondu à un questionnaire :

- pour les enseignants, le bilan est globalement positif tant à PORT D'ENVAUX qu'à CRAZANNES,
- les animateurs ont fait ressortir que :
 - la préparation des activités a nécessité beaucoup de temps,
 - l'expérience acquise à l'école leur semble plus profitable que celle acquise avec le diplôme.

La difficulté principale selon les animatrices serait de devoir travailler seules.

Elles qualifient la communication entre :

- enfants et animateurs de très bonne,
- animateurs et enseignants de très bonne,
- animateurs et parents de perfectible.

b) Commission Ecole du 25 octobre

Beaucoup de points positifs sont à souligner et 26 questionnaires ont été retournés.

La rentrée scolaire s'est très bien déroulée.

Le problème des parents qui fument devant l'école a été évoqué.

Les parents apprécient beaucoup le restaurant scolaire de CRAZANNES et estiment que PORT D'ENVAUX fait le maximum avec les moyens dont dispose la cantine scolaire. La semaine du goût avec en particulier la couleur des menus est très appréciée. Ils demandent plus de communication sur la composition des menus (origine des produits et de la viande en particulier). Il faudra préciser que les produits frais sont achetés localement.

Les TAP sont appréciés, les parents demandent cependant plus d'informations sur les activités qui y sont conduites.

Un problème récurrent année après année, les poux, a été une nouvelle fois évoqué par les parents.

IV. URBANISME - ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Charente : compte rendu de la réunion de la commission Charente du 07 octobre :

a) Diagnostic état des berges de la Charente sur le chemin de halage

Jeannick GUILLOT a procédé à l'Inspection de la berge sur voie d'eau, en bateau, avec Mr Stéphane Rabier : dirigeant de l'entreprise CHOIGNOT, située à Surgères.

L'inspection a porté sur :

- le chemin de halage d'une longueur de 560 m,
- plusieurs longueurs de quai en pierres de taille, interrompues par des berges nues.

Premier constat : trois situations à traiter prioritairement :

- coupe rase de deux frênes ayant un diamètre de tronc important :
 - solution privilégiée : coupe rase, laisser les rejets et couper tous les 3 à 5 ans car l'enlèvement des souches causerait davantage de dégâts.
- coupe rase de végétaux ligneux (aulne, frêne, charme) poussant en touffes principalement sur la zone près de la cale :
 - dans le meilleur respect de l'environnement,
 - couper puis dévitaliser en perçant des trous dans les bois restant, insérer du sel et refermer par des bouchons de liège,
 - deux applications peuvent être nécessaires.
- rebouchage de trous de dimension importante pour quelques-uns à hauteur de la ligne d'eau ou dessous par la pose de pierres à tailler.

Ces trous à moyen terme risquent de détériorer la berge sur sa largeur par l'eau qui s'y engouffre et à long terme de provoquer son effondrement.

Autres points à traiter :

- rebouchage de joints sous la ligne d'eau, sur plusieurs longueurs, à l'aide de pierres à tailler et à caler,
- envisager à court terme une protection de la base des berges jusqu'à la ligne d'eau car le ressac (courant et bateaux) entraîne le creusement en pied de berge.

Sur les zones où il y a effondrement des pierres du quai, les racines des herbes protègent le haut de la berge. Le pied des berges et les berges peuvent être protégés par le tunage.

Plusieurs solutions à des coûts plus ou moins importants sont possibles :

- pose de pieux alignés, espacés et reliés entre eux par des planches sur toute leur hauteur,
- pose de pieux alignés, espacés et reliés entre eux par un complexe grillage + géotextile blanc ou noir,
- pose de lits et plançons,
- pose de caissons végétalisés,
- enrochement,
- pose de gabions,
- laisser quelques ligneux de moindre volume pousser.

- le rejointoiement des pierres avec une préparation devra aussi être envisagé. Il ne peut se faire que hors d'eau, certains joints sont accessibles, d'autres pas car sous l'eau.

Les techniques de mise à sec sur pied de berge (batardage) pour faciliter ce travail paraissent difficiles à mettre en œuvre du fait de la profondeur importante de l'eau en bordure de la berge, de 1,50 m à 1,90 m voire plus.

Afin de traiter certaines zones, il faudra très certainement demander l'ouverture du barrage.

- protection de la flore et de la faune

Sur les berges de la Charente poussent des herbes dont la floraison embellit le chemin de halage en été. Parmi elles, l'Angélique des estuaires, une plante endémique des côtes françaises atlantiques où elle se localise dans quatre estuaires : Loire, Charente, Gironde et Adour.

En Poitou-Charentes, l'espèce n'est présente qu'en Charente-Maritime, le long des rives du fleuve Charente, entre Rochefort et Saintes, avec une abondance maximale entre Saint-Savinien et Rochefort.

En ce qui concerne PORT D'ENVAUX, elle se trouve principalement sur la rive gauche (côté chemin de halage), environ 120 pieds contre 6 sur la rive droite.

En France, elle fait partie des espèces protégées (arrêté du 20 janvier 1982) et est sur la liste rouge de la Flore menacée en Poitou-Charentes (SBCO, 1998)

Elle a une durée de vie de 3 ans et ne cause pas de dommage aux ouvrages. Elle se développe principalement en haut de quai.

Les activités humaines d'entretien sans action conservatoire sont une menace irréversible pour cette espèce.

Un compromis qui permette la restauration des quais et la préservation des angéliques appartenant les uns comme les autres au patrimoine de la commune semble techniquement possible.

Le projet sera présenté au conseil général le jeudi 27 novembre à 15h30 à Port d'Envaux.

Cette présentation sera faite aux responsables du service des voies d'eau afin qu'ils nous fassent part :

- de leur avis technique,
- des solutions qu'ils pourraient proposer,
- du soutien et de l'aide financière qui pourraient être accordés.

b) Etat sur les travaux de la Halte fluviale

34 000 euros ont déjà été investis.

23 000 euros restent à engager :

- curage du chenal et pose de pieux pour protéger les berges : 7000 euros,
- pompe et son installation : 9000 euros,
- travaux valorisés des employés communaux (travaux en régie) évalués à 10 000 euros.

Tout doit être terminé avant le 31 mars 2015.

2) Projet de cheminement piétonnier

Ce projet a pour but la mise en place d'un chemin piétonnier entre le dépôt de graviers du Conseil Général et la route des deux palisses sur une longueur d'environ 90 mètres.

Deux propositions :

- l'une avec des barrières en bois de 50 cm de hauteur et de 9 m de longueur qui alterneraient avec des lignes de graminées sur 5 m,
- l'autre avec la pose de pierres taillées, de façon irrégulière en alternance avec des graminées.

Le coût pourrait se situer entre 2000 et 3000 euros.

Après délibération, le conseil municipal, qui a demandé à Jeannick GUILLOT d'affiner le coût du projet, s'est prononcé pour la seconde proposition, un chemin en stabilisé avec une partie herbeuse de 50 à 60 cm du côté du muret en pierres sèches :

- des pierres de récupération, dont certaines à retailler, seront utilisées. Elles alterneront avec des graminées,
- le chemin sera matérialisé par une bordure de trottoir qui dépassera de 10 cm,
- le stabilisé en calcaire de 15 cm d'épaisseur sera posé sur un géotextile,
- le muret en pierres sèches devra être consolidé par endroits.

3) Agence Régionale de Santé (ARS) : Analyse des eaux de baignade

Nos eaux de baignade sont classées bonnes par l'agence régionale de santé.

V. PERSONNEL

1) Attribution des chèques « cado »2014 au personnel

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour l'attribution de chèques "CADO" au personnel.

Coût : 595€ + frais de gestion = 614 €

2) Absences pour maladie

Le maire propose, afin d'assurer le remplacement de la secrétaire de mairie en arrêt maladie, de demander à l'agent d'accueil d'effectuer des heures complémentaires, à hauteur de 12h par semaine, jusqu'au retour de sa collègue.

Un décompte mensuel sera tenu par l'agent et signé par le maire pour transmission au trésorier de Saint-Porchaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur Le Maire.

3) Fin de contrat CAE de Luc Maire

VI. TRAVAUX - VOIRIE - BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés, en cours et à prévoir :

- élagage avec le lamier de la CDC,
- abattage des arbres du pré-Valade,
- réparation du portail de la cure,
- travaux au logement situé au 4, rue des Lapidiales et à l'école,
- hivernage des WC du pré-Valade,
- réparation des chemins,
- dépose de copeaux de bois sur les massifs,
- réalisation d'un passe-plat à la salle polyvalente.

2) Confection d'un muret

Un muret sera confectionné autour de la plate-bande enherbée devant la salle polyvalente avec des pierres déposées aux carrières Moreau et appartenant à la commune. Il permettra d'empêcher le stationnement trop proche des portes de la salle polyvalente et facilitera si besoin la libre circulation des secours.

3) Décoration de Noël : compte rendu de la réunion du 8 octobre

L'éclairage a été recentré au cœur du village en privilégiant l'éclairage dans les arbres. Les paquets cadeaux qui seront accrochés dans les arbres seront confectionnés le vendredi 07 novembre à partir de 18 heures.

La décoration de la pesée à Saint James ainsi que l'illumination de quelques arbres de Saint Saturnin ont également été évoquées.

4) Problème de circulation au Peu : courrier collectif des habitants

Le Maire a reçu une pétition des habitants du Peu concernant le danger que représenterait la circulation sur la route traversant leur hameau. Ils demandent l'installation de ralentisseurs.

Sylvain BARREAUD, qui a précisé qu'il fallait avoir un argumentaire pour éviter de créer un précédent, a demandé que soit étudiée la faisabilité d'un comptage des véhicules (nombre et vitesse) traversant le hameau.

5) Statue à installer dans le parc du Presbytère

Une statue laissée plus ou moins à l'abandon et couchée à même le sol sera installée dans le parc du presbytère. Alain TENENBAUM contactera la propriétaire.

Une autre statue se situant dans le local des archives pourrait également être installée dans les écoles.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes : compte rendu de la dernière réunion

Sylvain BARREAUD informe le conseil municipal sur la réforme territoriale qui sera votée au printemps 2015.

A l'échéance 2017, toutes les communautés de communes (CDC) inférieures à 20 000 habitants pourraient disparaître. Toutefois, le gouvernement pourrait revoir ce chiffre à la baisse.

En métropole, 12 à 13 grandes régions pourraient remplacer les 22 actuelles.

A l'échéance 2020, certains départements pourraient disparaître au profit de grandes métropoles et de grosses CDC.

Les délégués de la CDC ont refusé la transformation du Pays (regroupement de CDC et CDA) en Pôle Economique Territorial et Rural (PETR), proposé par l'Etat, tant que la situation des collectivités territoriales demeurera instable.

Lors de cette réunion, 1500 euros ont été alloués aux Lapidiales par la CDC.

Une campagne a été lancée pour l'amélioration de l'habitat. 40 logements ont été réhabilités.

2) Région

a) Présentation de la boîte à outils (Bussac 14 octobre 2014)

Monsieur Jean François MACAIRE, Président de la région, a présenté les grands projets d'aide aux collectivités locales mais aussi aux entreprises et aux familles :

- le FRIL, Fonds régional d'Intervention Locale,
- le Contrat Régional de Développement Durable (CRDD),
- le prêt de transition énergétique. Financement de 100% du projet jusqu'à 5 millions d'euros au taux du livret A avec la caisse des dépôts et sur des durées de 20 à 40 ans,
- les fonds Européens, dont le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Un fascicule regroupant toutes les aides proposées par la région est disponible en mairie.

b) Appel à candidature pour les Nuits romanes 2015

La commune n'est pas intéressée.

3) Saintonge romane : compte rendu des réunions du comité syndical des 10 et 24 octobre

Le Pays de Saintonge Romane va évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), nouvelle catégorie d'établissements publics créée par la loi de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles (MAPAM).

4) Syndicat des Eaux : compte rendu de réunion

La première réunion de la commission territoriale Charente Seudre s’est tenue à Nieul sur Seudre le 9 octobre 2014.

L’ordre du jour était le suivant :

- rôle de la commission,
- élection du bureau territorial,
- siège de la commission,
- présentation des travaux d’eau potable et d’assainissement au 1^{er} septembre 2014.

Les communes doivent dès que possible faire connaître leurs projets de voirie pour 2015.

5) Syndicat de la Voirie : changement d’adresse

131, cours Genêt 17119 SAINTES

VIII ASSOCIATIONS

1) Manifestations Passées

Parents Elèves ST Porchaire	28 septembre	Rando V TT ET Pédestre			1208 participants (399 marcheurs, 809 VTT)
Trial	03 octobre	AG	S M	20h30	34 adhérents, année bien remplie avec 4 manifestations et une journée consacrée à la remise en état du site des Chabossières. Bon bilan financier
Municipalité	5 octobre	Rando Municipale	Pré Valade	9h	Très belle réussite. 47 marcheuses et marcheurs et 2 chiens sous un petit soleil frisquet
Rallye touristique des deux Charente	5 octobre	Exposition de vieilles voitures	Parking du St Alexis	12h - 14h30	pour le plaisir des yeux une vingtaine de belles voitures exposées pendant plus de 2 heures
Municipalité	12 octobre	Repas des Seniors	Salle des Fêtes	12h	92 seniors ont partagé cette journée très conviviale
Cyclos Tourisme Tonny Charente	19 octobre	Cyclos Rando Tourisme			Passage sur la Commune
Echappée Belle	19 octobre	country	Salle Polyvalente		115 danseurs et danseuses ont participé à cet après- midi chaleureux

2) manifestations à venir en Novembre -Décembre- Janvier

Municipalité	11 novembre	Armistice de la guerre 14 - 18 Commémoration particulière en l'honneur du centenaire de la guerre 14-18	11h45 Place des Halles	12h15 Salle des Fêtes	
Fous Cavés	14 novembre	AG	Salle des Fêtes	20h	
Basket	16 novembre	Loto	Salle Polyvalente	13h-19h	
Mouettes Rieuses	30 novembre	Marché Artisanal de l'Avent	Salle Polyvalente	10h-18h	
Municipalité + Pascal Taunay	07 décembre	Téléthon	Salle Polyvalente	12h-20h	
Municipalité	23 janvier	Vœux du Maire	Salle des Fêtes	18h30	

3) Remerciements de l'APE de Saint-Porchaire (randonnée VTT Marche du 28 septembre)

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Compte rendu de la réunion de proposition du Cahier des Charges « Festival des Fous Cavés »

Sylvain BARREAUD a fait le bilan de la réunion du 10 octobre 2014 avec les représentants des « Fous Cavés ».

Ces derniers sont tout à fait en accord avec les principales recommandations qui leur ont été préconisées concernant :

- le camping,
- le site du festival,
- les propriétés privées,
- la circulation sur la RD 128 (église-entrée du festival),
- l'alerte météo,
- les moyens de sécurité,
- les bénévoles,
- l'éclairage du festival.

Il semble cependant qu'il leur sera difficile de permettre l'accès au camping qu'aux seuls détenteurs de billets d'entrée au festival car cela multiplierait les points de vente et engendrerait d'autres problèmes.

2) Commission Commerces Artisanats Tourisme : compte rendu de la réunion du 1^{er} octobre

Une prochaine réunion tiendra à la mairie le 18 novembre à 20h30.

3) Repas des Aînés

Compte rendu de la journée du 12 octobre 2014

Bilan très positif, nos aînés ont beaucoup apprécié le repas et l'animation qui leur ont été proposés pendant cette journée.

4) Présentation de documentaires destinés au public de Port D'Envaux

Alain TENENBAUM a proposé d'instaurer des séances au cours desquelles des documentaires pourraient être présentés aux habitants de notre commune.

5) La Poste

Présentation des bornes équipées de tablettes tactiles en APC (accès gratuit à des services et informations numériques par le biais d'une borne équipée d'une tablette tactile).

6) Info environnement

100 nouveaux composteurs sont à vendre.

7) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Eaux conformes aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 28 novembre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.